



Faire des économies d'énergie ?
Réponse : Enercoop vous accompagne !

Mon guide économies d'énergie

enercoop
L'énergie
militante





AIDES À LA RENOVATION : Quelles sont les différentes aides à la rénovation en 2019 ?

Aujourd'hui, nos bâtiments sont de véritables gouffres énergétiques et l'efficacité énergétique se présente comme une étape essentielle à une transition énergétique réussie. Pourtant, investir dans la rénovation énergétique de son logement n'est pas chose facile, voire pour certains inenvisageable. Heureusement, il existe tout un arsenal d'aides financières disponibles pour aider tout particulier à diminuer son emprunte énergétique sur le long terme.

Nous avons choisi de vous présenter en détails chacune d'entre-elles et leurs évolutions pour cette année. Pour cela, il vous suffit de suivre les liens vers les différents articles suivants :

[Le crédit d'impôt pour la transition énergétique \(CITE\)](#)

[L'éco-prêt taux zéro \(éco-PTZ\)](#)

[Les aides de l'ANAH](#)

[La TVA à taux réduit 5,5%](#)

[Le chèque énergie](#)

[La prime énergie \(CEE\)](#)

[La prime coup de pouce](#)

	CITE	PRIME ÉNERGIE	ECO-PTZ	HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ	HABITER MIEUX AGILITÉ	CHÈQUE ÉNERGIE
CITE		✓	✓	✓	✓	✓
PRIME ÉNERGIE	✓		✓	X	✓	✓
ECO-PTZ	✓	✓		✓	✓	✓
HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ	✓	X	✓		X	✓
HABITER MIEUX AGILITÉ	✓	✓	✓	X		✓
CHÈQUE ÉNERGIE	✓	✓	✓	✓	✓	

Les aides à la rénovation énergétique sont-elles cumulables ?

Aidez-vous du tableau ci-contre pour faire le tri.

Concernant les primes énergie (CEE), le bénéficiaire ne peut demander qu'une seule prime par opération dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (offre coup de pouce incluse).

Pour aller plus loin

ESPACES INFO-ÉNERGIE

Des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie et les aides existantes :
renovation-info-service.gouv.fr / 0 808 800 700



Aujourd'hui, nos bâtiments sont de véritables gouffres énergétiques. Ces derniers représentent 44% des consommations énergétiques du pays et quelques 120 millions de tonnes de CO2. Pour lutter contre le changement climatique il faut donc s'attaquer à ce secteur et renouveler le parc des équipements énergétiques. Seulement, la rénovation énergétique a un coût et cette dernière n'est pas toujours accessible à tous. Une véritable problématique puisque ce sont souvent les ménages aux revenus les plus modestes qui sont les plus concernés par cette précarité énergétique. Actuellement, il existe tout un arsenal d'aides financières disponibles pour aider tout particulier à diminuer son emprunte énergétique sur le long terme grâce à des travaux de rénovation.

Quelles sont les différentes aides à la rénovation en 2019 ?

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) :

Le CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique) est un crédit d'impôt. Il s'applique aux divers frais relatifs aux travaux de rénovation énergétique (matériaux, installation, ...). Il permet de couvrir jusqu'à 30 % des frais engagés dans les travaux. Le CITE est reconduit en 2019 et sera converti en prime pour les ménages modestes en début d'année prochaine (janvier 2020). Contrairement à ce qui avait été annoncé un temps, le changement de fenêtre sera intégré au CITE. Afin de s'aligner sur le projet de 2020, le CITE en 2019 est rendu plus accessible aux ménages modestes.

Pour plus de détails et pour connaître les conditions d'éligibilité, rendez-vous sur notre Wiki.

Aide au coup de pouce PC	
Ménages modestes	
	4 000 €
	4 000 €
	800 €

	<ul style="list-style-type: none"> Le logement est vieux de plus de 15 ans à la date d'acceptation de la demande (habiter mieux agilité) On doit d'engager à habiter dans le logement rénové sur une période de 6 ans à postériori des travaux de rénovation énergétique. (Il est impératif de remplir une attestation, cette dernière est téléchargeable sur le site de l'ANAH)
Opérations	Habiter mieux agilité: <ul style="list-style-type: none"> Changement de chaudière ou de mode de chauffage Isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs Isolation des combles aménagés ou aménageables Habiter mieux sérénité: Tous les travaux qui permettent d'améliorer la performance énergétique du foyer.
Montant	Habiter mieux agilité: <ul style="list-style-type: none"> Ressources très modestes : 50 % du montant total des travaux (HT) avec un plafond à 10 000€ Ressources modestes : 35 % du montant total des travaux (HT) avec un plafond à 7 000€ Habiter mieux sérénité: <ul style="list-style-type: none"> Ressources très modestes: 50 % du montant total des travaux (HT) avec un plafond à 10 000 € + possibilité de toucher l'aide habiter mieux2 (Au-delà de 25% d'économies d'énergie réalisés) Ressources modeste: 35 % du montant total des travaux (HT) avec un plafond à 7 000 € + possibilité de toucher l'aide habiter mieux2 (Au-delà de 25% d'économies d'énergie réalisés)

L'éco-prêt taux zéro (éco-PTZ) :

L'éco-PTZ permet aux propriétaires occupants de bénéficier d'un prêt à taux d'intérêt nul pour le financement de travaux de rénovation énergétique. Il est sans condition de revenus. En 2019, il est maintenu sous une forme plus simple et accessible à plus un plus grand nombre de ménages. Cette année, tous les logements de plus de deux ans seront éligibles.

Pour plus de détails et pour connaître les conditions d'éligibilité, rendez-vous sur notre Wiki.



Régulation et Programmation

La Régulation et et la Programmation sont indissociables des économies réalisables sur le poste chauffage.

La régulation des températures

Afin de maintenir une température constante, et ajuster au mieux température, confort et coût sur la facture, il est important d'utiliser une régulation.

Pour les radiateurs électriques, il est possible de faire installer une régulation, associée à une sonde d'ambiance, elle permet de piloter les radiateurs.

Pour les radiateurs hydrauliques qui fonctionnent à eau chaude, les équiper de vannes thermostatiques. Elles permettent un réglage de la température pièce par pièce, à faible coût avec des économies potentielles de chauffage de 5 à 10 %.

Par ailleurs, ne pas hésiter à utiliser un thermomètre pour vérifier la température.

La programmation des températures

La programmation est un très bon complément à la régulation. Elle permet d'affiner les consignes souhaitées en fonction des plages horaires. Préférer programmer 16°C la nuit, et 20°C à partir de 6h30, pour avoir une température confortable dès le petit déjeuner. De même, lors d'un départ en week-end, cela permet de programmer une température hors-gel et d'avoir une température confortable pour le retour.

Les économies de chauffage liées à la programmation sont estimées à 10-20 % (même si un thermostat d'ambiance est déjà présent).

Enfin plus généralement, le corps humain a besoin d'environ une semaine pour s'acclimater à une nouvelle température : prendre le temps avant de pousser le chauffage est à creuser !

Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Définition :

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), créé en 2006, impose aux fournisseurs d'énergie de promouvoir activement les économies d'énergie auprès de leurs clients.

Ils proposent en conséquence des accompagnements pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie, qui se traduisent le plus souvent sous forme d'une prime pour la réalisation d'opérations d'économie d'énergie. Cette prime est cumulable avec la plupart des aides existantes. Elle permet de rembourser en moyenne 10% du coût des travaux de rénovation éligibles.

[En savoir plus sur les CEE](#)

[Les CEE en vidéo](#)

Les fournisseurs d'énergie, comme Enercoop, doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

En tant que fournisseur d'électricité, Enercoop n'est pas encore concerné par cette obligation mais souhaite d'ores et déjà offrir à ses clients la possibilité de bénéficier de cette aide dans les meilleures conditions.



Champs électriques et magnétiques

Définition :

Les champs électriques sont produits par des variations dans le voltage: plus le voltage est élevé, plus le champ qui en résulte est intense. Ils surviennent même si le courant ne passe pas : la mise sous tension d'un conducteur crée un champ électrique

1. Ce champ se mesure en volts par mètre (V/m)
2. Le champ électrique peut exister même lorsque un appareil électrique est éteint
3. L'intensité du champ diminue lorsque la distance à la source augmente
4. La plupart des matériaux de construction protègent un peu contre les champs électriques

Au contraire les champs magnétiques apparaissent lorsque le courant circule: ils sont d'autant plus intenses que le courant est élevé. Ainsi, lorsqu'on a un courant électrique, l'intensité du champ magnétique variera selon la consommation d'électricité, alors que l'intensité du champ électrique restera constante.

1. Ce champ se mesure en ampères par mètre (A/m). Lorsqu'on étudie les champs électromagnétiques on utilise plus volontiers une autre grandeur, la densité de flux magnétique, qui s'exprime en milli-ou microteslas (mT ou μ T).
2. Dès que l'on allume un appareil électrique et que le courant passe, un champ magnétique apparaît.

3. L'intensité du champ diminue lorsque la distance à la source augmente.
4. La plupart des matériaux courants sont incapables de réduire l'intensité d'un champ magnétique.

sources :

Les champs électromagnétiques, publié par le Bureau Régional de l'Europe de l'OMS en 1999 (Série Collectivités locale, environnement et santé; 32).

OMS

Prime énergie ou prime CEE

Définition :

Qu'est-ce que la prime énergie ou prime CEE ?

Dans le cadre du dispositif des **Certificats d'économies d'énergie** (CEE), les particuliers peuvent percevoir une prime pour avoir effectué des opérations d'économies d'énergie.

De quelles opérations d'économie d'énergie s'agit-il ?

Les opérations éligibles sont listées sous forme de fiches, qui reprennent les opérations couramment réalisées, leur seuil de performance minimum à respecter et leur valeur forfaitaire de CEE.

Elles concernent :

- des travaux sur l'enveloppe du bâtiment : l'isolation des murs, le changement des fenêtres, etc...
- des travaux sur vos installations thermiques : la chaudière, la ventilation, le chauffe-eau solaire, etc...
- des changements ou achats d'équipements performants : les ampoules LED, etc.

Qui peut bénéficier d'une prime CEE ?

Tout le monde : les particuliers, les professionnels, les collectivités, les bailleurs, etc.

Il n'y a pas de conditions de revenus. On peut être propriétaire ou locataire (tout dépend de qui paye les travaux).

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une prime CEE ?

- Le bâtiment concerné doit avoir plus de deux ans.
- Aucun devis ou bon de commande ne doit avoir été préalablement signé, ni aucun acompte versé avant de faire la demande.
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE.
- Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dans le cadre du programme « Habiter mieux » ne sont pas cumulables avec les CEE.

A combien s'élève la prime CEE ?

La prime CEE couvre en moyenne 10% du coût des travaux de rénovation et peut couvrir jusqu'à 100% des coûts de certaines opérations, selon vos revenus.

Elle « récompense » les économies d'énergie réalisées et dépend donc de l'opération effectuée, ainsi que de la zone géographique.

Comment bénéficier de la prime CEE ?

Vous êtes client Enercoop ? Rendez-vous sur votre espace-client pour profiter d'une prime bonifiée !

Autrement, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre espace-info énergie : <http://renovation-info-service.gouv.fr/>.



Étiquette énergie

Définition :

Depuis 1994 l'affichage de l'étiquette énergie est obligatoire dans les magasins ou sur internet pour l'électro-ménager en vente.

L'étiquette énergie donne une indication simplifiée aux clients sur la consommation d'électricité et/ou d'eau des appareils électriques sous la forme d'une échelle de lettres. On y trouve également d'autres informations précieuses lorsque l'on chasse les watts.

L'évolution du marché a rendu l'étiquette trompeuse !

L'étiquette créée en 1994 proposait une échelle de A à G.

Les années passant, les fabricants ont fait des progrès techniques, et ont fait le nécessaire pour ne pas voir leurs produits dans des catégories G ce qui était peu vendeur. Selon l'Ademe, l'étiquette énergie a permis d'améliorer la performance énergétique de l'offre industrielle de 37% en 10 ans.

Ce faisant, l'échelle s'est complexifiée et différenciée en fonction de chaque type d'appareils, avec des appareils pouvant atteindre A+, A++ et A+++.

Sur certains équipements, les produits de catégorie B à G ont tout simplement disparu du marché. Si l'étiquette énergie des réfrigérateurs affichée va de A+++ à D, les appareils classés de A à G ne peuvent plus être mis sur le marché depuis juillet 2012 ! En achetant un réfrigérateur A+ on pense acheter un produit performant et économe alors qu'il s'agit de la classe la plus énergivore de cette catégorie...

La bonne nouvelle pour les consommateurs

Une nouvelle directive européenne revient sur une échelle unique de A à G pour toutes les catégories de produits et supprime les classes de A+ à A+++ . Les étiquettes seront de nouveau plus lisibles et en accord avec les évolutions du marché, il sera ainsi plus facile de repérer les appareils réellement performants. Cette directive est applicable depuis le 1er août 2017 mais un délai a été accordé aux magasins pour modifier l'affichage de l'étiquette. Les nouvelles étiquettes devraient être disponibles à partir de fin 2019.

Bien souvent la consommation électrique des appareils pèse plus sur la facture que l'achat en lui-même. Ancienne étiquette ou nouvelle, la meilleure comparaison que l'on peut faire est en kWh : cette indication apparaît sur les deux ! Lorsque l'on a besoin d'une référence le [guide Topten](#) est une source fiable.

La bonne nouvelle pour la sobriété énergétique

La nouvelle réglementation devrait simplifier la lecture pour les consommateurs et les pousser à acheter des produits plus performants d'un point de vue énergétique. La Commission européenne estime que cette nouvelle échelle énergie devrait permettre l'économie annuelle de 200 térawattheures (TWh) à l'échelle du continent à horizon 2030.

Vous souhaitez en savoir plus ?
Réponse : transition.enercoop.fr





L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.enercoop.fr

Contenu en ligne sur la page : <https://transition.enercoop.fr/EbookInfoEnercoop2019/iframe>

